

**Commune de Hultehouse****Informations sur les risques naturels et technologiques**  
pour l'application des I, II, III de l'article L 125-5 du code de l'environnement**1. Annexe à l'arrêté préfectoral**

n° 2011-DDT/SRECC/UPR-N° 60 du 13 mai 2011 mis à jour le

**2. Situation de la commune au regard d'un ou plusieurs plans de prévention de risques naturels prévisibles [ PPRn ]**La commune est située dans le périmètre d'un PPR n oui  non 

	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	
	date		aléa	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

**3. Situation de la commune au regard d'un plan de prévention de risques technologiques [ PPR t ]**La commune est située dans le périmètre d'un PPR t oui  non 

	date		effet	
	date		effet	
	date		effet	

Les documents de référence sont :

	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>
	Consultable sur Internet	<input type="checkbox"/>

**4. Situation de la commune au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité**

en application des articles R 563-4 et R 125-23 du code de l'environnement modifiés par les décrets n°2010-1254 et 2010-1255

La commune est située dans une zone de sismicité 

Forte zone 5	<input type="checkbox"/>	Moyenne zone 4	<input type="checkbox"/>	Modérée zone 3	<input checked="" type="checkbox"/>	Faible zone 2	<input type="checkbox"/>	Très faible Zone 1	<input type="checkbox"/>
--------------	--------------------------	----------------	--------------------------	----------------	-------------------------------------	---------------	--------------------------	--------------------	--------------------------

**pièces jointes****5. Cartographie**

extraits de documents ou de dossiers permettant la localisation des immeubles au regard des risques encourus

Carte départementale de l'aléa sismique

---

---

---

---

**6. Arrêtés portant ou ayant porté reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle ou technologique**La liste actualisée des arrêtés est consultable sur le site portail [www.prim.net](http://www.prim.net) dans la rubrique « Ma commune face aux risques »